

(1)

(N° 198.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} MAI 1882.

NATURALISATION ORDINAIRE.

PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS PAR LA COMMISSION.

MESSIEURS,

La Commission des naturalisations a l'honneur de vous proposer les projets de loi suivants, sur les demandes de naturalisation ordinaire portées au feuillet n° 4, et soumises à la prise en considération par la Chambre.

Le Secrétaire,
E. WILLEQUET.

Le Président,
E. VANDAM.

N° D'ORDRE DES PROJETS.	DATE et NUMÉRO DES RAPPORTS concernant CHAQUE DEMANDE.	PROJETS DE LOI.
1	30 mars 1882, n° 164, II.	<p style="text-align: center;">Léopold II,</p> <p style="text-align: center;">ROI DES BELGES,</p> <p style="text-align: center;"><i>À tous présents et à venir, salut.</i></p> <p>Vu la demande du sieur PIERRE-JOSEPH-HUBERT SCHROUFF, pharmacien, à Ougrée (Liège), né à Vnals (partie cédée du Limbourg), le 15 janvier 1847, tendant à obtenir la naturalisation ordinaire;</p> <p>Attendu que le pétitionnaire a justifié des conditions d'âge et de résidence exigées par l'article 3 de la loi du 6 août 1881 ;</p> <p>Attendu que les formalités prescrites par l'article 6 de la même loi ont été observées ;</p> <p>Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE UNIQUE.</p> <p>La naturalisation ordinaire est accordée audit sieur PIERRE-JOSEPH-HUBERT SCHROUFF.</p> <hr style="width: 10%; margin: 10px auto;"/> <p style="text-align: center;"><i>La formule qui précède est applicable à chacune des demandes des sieurs :</i></p> <p>2 Id., III. JEAN BARTZ, sous-lieutenant au 5^e régiment de ligne, né à Hobscheid (grand duché de Luxembourg), le 29 janvier 1856.</p> <p>3 Id., IV. CHRÉTIEN-AUGUSTE-HUBERT NEVEN, professeur de sciences commerciales à l'athénée royal, à Mons, né à Maastricht, le 3 juillet 1853.</p> <p>4 Id., V. JEAN-GUILLAUME SCHUITEN, maréchal des logis au 5^e régiment d'artillerie, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 24 octobre 1858.</p>